

# Compte rendu du groupe de travail « Informatique » du 3 avril 2014

## Les conditions de la rencontre

Le groupe de travail (GT) informatique s'est tenu à Bercy le 03 avril 2014 à Bercy.

La délégation CGT était composée de :

- ✓ Pascale BALDO
- ✓ Arnaud CHAPUY
- ✓ Jean-Yves DETOC
- ✓ Michel RISACHER
- ✓ Nicolas THIRION
- ✓ Olivier VADEBOUT

Syndicats présents :

- ✓ CGT
- ✓ Solidaires
- ✓ FO
- ✓ CFDT
- ✓ CFTC – UNSA

La Direction était dirigée par M. Alain ISSARNI.

Les syndicats étaient représentés par 13 personnes.

La Direction comptait 12 présents dans ses rangs.

## La déclaration liminaire de la CGT

### LA FIN DE L'ONP ET L'ABSENCE DE DIALOGUE SONT SYMBOLIQUES ET PRE-CURSEURS D'UNE MONTEE DES MECONTENTEMENTS !

La CGT est surprise, et même mécontente de la manière dont la Direction Générale aborde ce Groupe de Travail (GT). En effet, un événement a eu lieu dans la période récente sans que le moindre mot le concernant n'apparaisse dans aucune des fiches proposées dans ce GT :

IL S'AGIT DE LA FIN DE L'OPÉRATEUR NATIONAL DE PAYE (ONP).

L'absence totale de référence sur le sujet montre la volonté de la Direction Générale d'occulter totalement l'événement, de faire comme s'il n'existait pas.

Surtout, cela montre que la Direction Générale n'est pas respectueuse du dialogue social.

Elle empêche le personnel qui travaille pour elle d'avoir une quelconque visibilité sur son avenir en général.

Elle ne respecte pas les collègues concernés par la fermeture de l'ONP en particulier.

A Paris, les agents et contractuels demandent des garanties et des solutions pour leur devenir.

Montreuil, le 3 juillet 2014

Syndicat national  
CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

• dgfip@cgt.fr

• www.financespubliques.cgt.fr

• Tél. : 01.55.82.80.80

A Rennes, leurs homologues demandent des réponses concrètes pour leur travail futur.

Pour la CGT, la fermeture de l'ONP est symbolique, car au delà des critiques adressées à l'Opérateur, elle montre que plus rien n'est sûr pour les collègues.

Elle démontre que tout, y compris les missions les plus emblématiques de la DGFIP, peut être remis en cause du jour au lendemain et que n'importe quel service peut être restructuré sans la moindre concertation avec les organisations syndicales ni aucun des personnels concernés.

La fermeture de l'ONP pose donc clairement la question de la confiance entre la Direction Générale et la sphère informatique.

La CGT a déjà mis l'accent sur les nombreuses promesses oubliées ! Rappelons simplement la mise en place des DISI et la promesse de ne pas restructurer les établissements ! Aujourd'hui, c'est le tour de l'ONP, et chacun s'interroge donc légitimement sur son avenir informatique à la DGFIP.

Car il ne s'agit pas là d'une annonce isolée, elle s'inscrit dans la volonté gouvernementale affichée d'effectuer 50 milliards d'économies.

Quelles seront les prochaines fermetures ?

Quelles seront les restructurations suivantes ?

La CGT vous demande, Monsieur Issarni, de vous prononcer sur le bien-fondé de cette fermeture. Certes, cela dépasse l'instance à laquelle nous participons aujourd'hui. Mais notre syndicat tient à réaffirmer son opposition au pacte de responsabilité gouvernemental qui nous a été proposé.

Surtout, cela nous amène à nous poser de nouveau des questions essentielles :

- ✓ Quel est l'impact pour l'informatique à la DGFIP ?
- ✓ Quelles économies comptez-vous encore réaliser ?
- ✓ Quelles sont les conséquences pour nos collègues ?
- ✓ Quel est le rôle de la DISIC dans ce cadre ?
- ✓ Quelles autres restructurations comptez-vous encore effectuer à la DGFIP ?

Pour la CGT, ce débat n'est pas seulement utile, il nécessaire et primordial.

Car c'est cette attitude de débat qu'attendent nos collègues sur leur avenir.

C'est de vos réponses qu'ils espèrent entrevoir une vision claire de leur avenir.

En aucun cas, ils ne sauraient se contenter d'un discours général affirmant que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ! Ce n'est pas possible car ce n'est pas vrai !

Déjà, les collègues ont commencé à montrer leur désaccord lors de la journée de grève du 20 mars dernier. Et ce mécontentement va s'amplifier.

Bien évidemment, la CGT va rendre compte aux collègues des discussions de ce jour.

Elle va analyser des suites à donner aux résultats de ce GT.

Mais une chose demeure certaine :

- ✓ les collègues sont en colère de la manière dont se passent les choses à la DGFIP.
- ✓ si la Direction Générale ne s'en rend pas compte, c'est bien par leur mobilisation que les agents lui répondront.

## Les échanges avec la Direction générale Arrivés sans illusions, nous restons sans espoir

### A - Pas de réponse concrète pour l'ONP

Les syndicats soulignent la pauvreté du contenu des fiches. Surtout aucune n'aborde les questions essentielles. Ces fiches ne paraissent présentes que pour masquer les questions centrales que la DG refuse d'aborder. La déclaration liminaire a pourtant donné le ton. Le représentant CGT de Rennes insiste à plusieurs reprises pour exiger des réponses concrètes sur l'avenir professionnel des informaticiens de l'ESI de Rennes. Ironiquement, il précise que les informaticiens de Rennes

sont les spécialistes des applications pérennes (ou devrait-on écrire «pas pé-Rennes»), qui ont toutes connu des échecs : ACCOR, ONP...

Les questions concernant l'ONP sont précises :

- ✓ Quelle partie de l'ONP va perdurer ?
- ✓ Que deviendront les contractuels de l'ONP réaffectés en fin de CDD ?
- ✓ Les fonctionnaires de l'ONP vont-ils être réaffectés dans le réseau (et perdre leurs primes) ?

La Direction Générale se sent obligée de répondre sur l'ONP... par des réponses techniques : Rien de nouveau ne vient rassurer la CGT.

L'ONP a vu le jour à partir de 2007 dans le cadre du lancement d'un SIPAYE et d'un SIRH. La création de l'ONP se justifiait par l'âge de l'application PAYE. L'orientation fut erronée et a entraîné un arrêt annoncé du moteur de Paye de l'ONP. A ce titre, l'arrêt de Rennes est confirmé. En conséquence, la fin de l'ONP engendre la pérennisation de l'application PAYE, tant en exploitation qu'en développement.

Plus généralement, la fin de PACBASE pour générer du code en COBOL est annoncé pour 2015 car IBM n'en assurerait plus la maintenance.

### **CELA POSE LA QUESTION DE L'AVENIR DE TOUTES LES APPLICATIONS ECRITES EN COBOL**

Le logiciel BLUAGE est présenté par la Direction Générale comme permettant un résultat «miraculeux» (sic). Il permet de générer du code JAVA à partir du code en COBOL. 3 expérimentations doivent avoir lieu à iso-fonctionnalité et sur les applications :

- ✓ MEDOC
- ✓ PAYE
- ✓ CEP

La question des futures missions de Rennes ne rencontre pas de réponse....

### **B - Pas de réponse concrète sur l'indemnitaire**

La question indemnitaire fait également l'objet d'un débat toujours renouvelé par la CGT, car ce sujet touche les informaticiens de près, même si la Direction Générale l'exclut obstinément de ses fiches.

Trois primes et leurs articulations sont essentiellement concernées : la TAI, la NBI et les IFDD.

La CGT réclame un régime indemnitaire identique de la base au sommet.

Elle réclame une justice dans le traitement des fonctionnaires.

Or, c'est loin d'être le cas aujourd'hui.

- ▶ Le cumul TAI et NBI, possible puisqu'il concerne certains agents, n'est pas généralisé en Ile de France et dans les Alpes maritimes. A plus forte raison, l'administration demande, dans l'arrêt de versement de cette prime, le remboursement des arriérés. Il s'agit bien d'une sortie par le bas ! Et d'une interprétation particulière du décret de 1971...
- ▶ Le régime des IFDD est tout aussi problématique. Il pose la question du remboursement des frais de déplacement. Or, dans ce cadre, il existe des itinérants qui ne perçoivent pas les IFDD.
- ▶ La TAI n'est pas accordée aux stagiaires. La question est posée, mais demeure dans l'ombre car elle n'est jamais abordée par la Direction Générale. Pourquoi ?

En corollaire, la CGT dénonce l'injustice de traitement touchant les cadres C :

Le point d'échelon supplémentaire accordé est absorbé par la retenue supplémentaire effectué sur les pensions.

La Direction Générale vient d'inventer l'augmentation négative !

Sur toutes ces questions, la DG continue à éluder nos questions. Sans illusions, la CGT observe qu'aucune réponse, ni même aucune piste de réponse ne lui est présentée.

## **Le débat sur la pauvreté des fiches met à jour la volonté de la DG de masquer la souffrance au travail et les problématiques importantes**

Les fiches présentées ne semblent qu'un prétexte. Elles n'abordent pas les questions essentielles chères aux agents et à la CGT. Elles participent de la défiance face à la Direction Générale. A de nombreuses reprises, la CGT et les autres syndicats mettent l'accent sur le manque d'éléments contenus dans les fiches.

La CGT s'étonne de la redondance des fiches par rapport au GT précédent.

La seule constante dans les fiches est très souvent la souffrance au travail générée pour les agents.

Elle est alléguée par la CGT... et ignorée par la Direction Générale.

## A- La fermeture des ateliers d'éditique suit la chronique d'une mort annoncée

La problématique est importante.

Mais le débat est trompeur car la Direction Générale aborde le sujet régulièrement dans les Groupes de Travail, sans apporter d'éléments nouveaux, sans donner de réponses aux questions, sans négocier la moindre avancée, sans apporter d'espoir, si ce n'est des espoirs déçus....

Elle se borne à effectuer un état des lieux, avancement inexorable de la situation jusqu'à la fin annoncée...

Dans ce cadre, la CGT a été obligée de rappeler des points qui lui paraissent essentiels, mais qui finissaient pourtant par être oubliés dans les pseudo-débats :

- ✓ La CGT rappelle son opposition à toute fermeture d'autant que des éditions locales sont possibles
- ✓ La CGT rappelle le moratoire de l'administration pour la fermeture d'un atelier sur deux : promesse qui semble oubliée.
- ✓ La CGT réaffirme la volonté d'une égalité de traitement pour tous les agents présents dans les ateliers qui vont fermer : cela ne va pas être le cas.

Ces questions ont déjà été soulevées lors du précédent GT. La CGT en a rendu compte.

Il n'y a aucune avancée.

Pourquoi aborder ces questions si ce n'est pour masquer d'autres sujets ?

## B - Le déploiement de l'Assistance Téléphonique (AT) met chacun devant le fait accompli

La Direction Générale nous soumet son plan de déploiement des AT ordonnateurs.

L'opacité règne sur la question qui ne peut de ce fait pas être débattue sérieusement. Mais nos interlocuteurs le veulent-ils vraiment ?

Il est impossible de connaître le nombre de personnes travaillant en AT ordonnateur.

Par ailleurs, lorsque la CGT et tous les syndicats évoquent la charge réelle de travail, le débat devient ubuesque : alors que les OS réclament le nombre d'appels ayant permis le calcul des pourcentages, la Direction Générale se retranche derrière ses résultats opaques pour justifier ses choix. Elle désire faire travailler les agents sur les plages horaires de son choix sans vrai élément de discussion.

C'est une fin de non recevoir !

La CGT rappelle la souffrance au travail - déjà abordé également - des agents des AT.

Elle est double :

- ▶ il existe un problème évident lié au bruit
- ▶ il existe un problème de posture liée à la passivité dans la réception des appels

Un droit d'option avait été promis aux agents par la Direction Générale pour travailler dans ces structures. Mais cette promesse - une fois de plus - n'a pas été respectée.

La CGT rappelle également le recul de tout intérêt au travail dans les AT car les agents n'ont plus l'impression de faire de l'informatique. Ils sont réduits à prendre des appels téléphoniques à longueur de temps. Triste perspective !

## C - Le déploiement du nouvel opérateur de téléphonie rend un service toujours plus satisfaisant pour la DG, mais elle est seule à s'en satisfaire.

La souffrance au travail en AT porte également un nom : PROSODIE

Le nouvel outil déployé dans les AT possède un bilan calamiteux unanimement décrié par tous ses utilisateurs malchanceux.

La CGT observe que le prix modéré de l'outil acheté pour faire des économies rend un service du même ordre : économique.

En corollaire, la CGT constate qu'en DISI Pays du Centre, le CHS a fait adopter une surveillance médicale renforcée. Elle précise que les normes INRF de septembre 2013 préconisent un dimensionnement de 15m<sup>2</sup> par agent lorsque leur activité principale est verbale.

La Direction Générale avait pris acte du fonctionnement catastrophique de l'outil téléphonique lors du précédent GT et tente de mettre en avant ses efforts pour en améliorer la qualité de service.

Des progrès sont enregistrés, mais ils demeurent en deçà de ce que tout agent peut attendre de son outil de travail.

## **D - Le déploiement des 22 000 PC montre la poursuite de l'opération de communication de la DG**

La CGT ne comprend pas pourquoi cette question est de nouveau mise en débat après le précédent GT. Cela ne constituait que le remplacement normal des micro-ordinateurs gardés au delà de leur date de péremption par les directions locales. Pour la CGT, cela ne constituait qu'une vaste opération de communication.

La Direction Générale veut se satisfaire du déploiement des PC dans un temps record.

Pour la CGT, la problématique est la suivante :

Le temps de déploiement accordé par la Direction pour environ un cinquième du parc est de 4 mois. Il aurait dû être de 1 an car un cinquième du parc est précisément mis au rebus chaque année.

Dans la droite ligne du pacte de responsabilité, la DG prépare des restructurations pour lesquelles elle aura besoin de toutes les ressources de l'assistance dans la deuxième partie de l'année.

## **E - Les restructurations des ESI apparaissent comme un symbole de la perte de confiance dans la parole de l'administration**

La Direction Générale aborde la question de la restructuration des ESI par le truchement de leur spécialisation. Un tableau précise également l'évolution de leurs missions réparties entre l'exploitation, le développement et l'intégration/qualification.

La CGT pose une double question :

- ▶ iQue signifie spécialisation pour la Direction et dans quelle optique ?
- ▶ iQuels sont les moyens alloués aux missions évoquées ?

De ces réponses apparaîtra une vision plus claire du devenir des ESI. Car la réalité est bien présente : malgré la parole affirmée en son temps sur la pérennité des ESI, les déménagements se multiplient. Lyon, Lille, Versailles connaissent des restructurations. Quels seront les ESI suivants ?

La question des engagements de l'Administration est encore posée. Les agents n'ont plus de confiance en sa parole.

## **F - Recrutement des informaticiens : seule la Direction s'étonne du manque d'attractivité du métier**

La dernière question abordée dans cette ultime fiche relève de la même logique que les précédentes. La DG pense que les métiers de l'informatique peuvent être attractifs et qu'une communication mieux menée devrait faire naître des vocations.

A ce titre un plan d'action est proposé.

La CGT le trouve d'une pauvreté déconcertante.

La CGT rappelle un certain nombre de faits qui freinent le recrutement des informaticiens :

- ✓ Les nouveaux arrivants sont presque toujours contraints de travailler en AT, dont les conditions de travail ne font pas envie.
- ✓ Les informaticiens de formation ont peu de chance d'être attirés vers la Fonction Publique en regard des salaires proposés, d'autant que les primes ne sont pas mises en avant pour les attirer.
- ✓ Les perspectives de mobilité se réduisent d'autant que l'administration garde une opacité sur les restructurations des sites. On peut aboutir (comme à l'ONP) à une mobilité forcée qui ne rend pas le métier attractif.
- ✓ Les perspectives de carrières sont elles-mêmes réduites. Pour les cadres A+, il n'existe pas de concours informatiques spécifiques. Pour les cadres B, des débouchés manquent comme chefs programmeur. Ces qualifications leur sont pourtant ouvertes au regard du décret de 1971.

Elles doivent donc être remises à l'ordre du jour !